

INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

« SIENNA SOUVERAIN 3-5 ISR »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « SIENNA SOUVERAIN 3-5 ISR », géré par Sienna Gestion.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

Nous vous informons de la création d'une Part R-C, ayant vocation à être référencée dans les dispositifs d'épargne retraite entreprise du groupe Malakoff Humanis.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération entrera en vigueur le **28 mai 2024**.

Cette mise à jour s'effectuera sans frais et n'aura aucune incidence sur la ou les date(s) de disponibilité de vos avoirs.

Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

L'opération est sans impact sur la fiscalité de votre épargne.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous invitons à prendre connaissance des Documents d'Informations Clés (DIC) des FCP dans lesquels vous investissez, qui ont pour but de vous fournir les renseignements essentiels et nécessaires à votre prise de décision d'investissement.

Le DIC, ainsi que le prospectus et la fiche Reporting de chaque FCP sont disponibles sur votre espace client (accès sécurisé via vos identifiant et mot de passe).

Ils sont également disponibles sur simple demande à l'adresse suivante : sienna-gestion@sienna-im.com

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € |
RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 |
Code APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com